

Pour diffusion immédiate
Le 18 décembre 2007

numéro 07-274

Le commissaire aux incendies du Yukon incite à la prévention des incendies pendant les Fêtes

WHITEHORSE – Au nom de tous les chefs des pompiers du Yukon, le commissaire aux incendies, Marty Dobbin, incite les Yukonnais à mettre la prévention des incendies en tête de leur liste de choses à faire pour la période des Fêtes.

« La saison de Noël présente des occasions de risques d'incendie qui ne sont pas présents le reste de l'année, mais qui nécessitent une attention spéciale », a dit M. Dobbin. « Les arbres de Noël, la plus grande utilisation de chandelles, les bûches de Noël dans le foyer et les activités sociales augmentent les risques et les propriétaires devraient être prêts au temps des Fêtes. »

Le commissaire a affirmé que beaucoup de distractions durant la course contre la montre qui précède Noël et l'atmosphère détendue de la période des Fêtes peuvent mener à des tragédies. Les statistiques montrent que le nombre d'incendies dans les maisons augmente avec la consommation d'alcool. Les incendies dans les cuisines sont aussi plus fréquents au cours de cette période.

Le commissaire aux incendies offre les conseils suivants ainsi que des précautions à prendre lorsque vous décorerez votre maison pour la période des Fêtes cette année :

- Choisir un arbre vert en bon état qui ne perd pas d'aiguilles lorsqu'on frappe sa base au sol.
- Couper 2,5 cm du tronc à un angle de 45 degrés pour améliorer l'absorption d'eau.
- Laisser l'arbre à l'extérieur jusqu'à ce que tout soit prêt pour le décorer.
- La base de l'arbre devrait pouvoir contenir au moins quatre litres d'eau.
- Un arbre de deux mètres prendra normalement quatre litres d'eau par deux jours.
- Ajouter un agent de conservation commercial dans l'eau et vérifier le niveau de l'eau chaque jour.
- Ne pas placer l'arbre près d'une porte extérieure.
- Fixer l'arbre avec une corde pour l'empêcher de tomber.
- Mettre l'arbre à distance des calorifères, des foyers et des autres sources de chaleur (un foyer devrait toujours avoir un écran de protection approuvé).
- Un arbre naturel sera sec après avoir passé 10 à 15 jours à l'intérieur et devrait être jeté dès que possible après Noël.
- Jetez votre arbre de façon appropriée et ne jamais le brûler dans le foyer.
- N'utiliser que des lumières d'intérieur approuvées par la CSA et ne pas brancher plus de trois jeux de lumières ensemble.
- Utiliser des lumières miniatures, qui sont froides au toucher, et ne jamais utiliser de chandelles, même dans des arbres artificiels.
- Ne pas utiliser de lumières intérieures à l'extérieur et vice-versa.
- N'utiliser que des agrafes approuvées pour fixer les lumières sur les murs et les cadres de fenêtres.
- Faire un examen des jeux de lumières chaque année et jeter ceux qui sont usés pour les remplacer par des jeux plus éconergétiques à lumières D.E.L.

- Les rallonges électriques doivent être en bon état et ne devraient pas être placées sous des tapis ou dans des cadres de portes où elles pourraient être piétinées, ce qui pourrait endommager la gaine isolante.
- Recycler le papier d'emballage et ne pas le faire brûler dans un poêle à bois ou dans un foyer, car la chaleur intense soudaine peut causer un feu de cheminée.
- Avoir un extincteur portable approuvé à portée de la main.
- Ne jamais laisser des chandelles brûler sans surveillance.
- S'assurer du bon fonctionnement des détecteurs de fumée.
- On rappelle aux hôtes de vider les cendriers régulièrement et de façon sécuritaire dans des boîtes de conserve ou des contenants en métal.

Les feux de graisse représentent une des causes d'incendies de maison les plus fréquentes au Canada. Voici quoi faire si la graisse dans un chaudron ou une poêle s'enflamme :

- Éteindre le feu en couvrant le chaudron ou la poêle avec un couvercle.
- Fermer le four ou les ronds immédiatement.
- Utiliser du bicarbonate de soude (la farine peut être explosive) sur les plus petits feux de graisse.
- Ne jamais allumer le ventilateur au-dessus du poêle, il pourrait permettre au feu de se propager.
- Ne jamais jeter de l'eau sur un feu de graisse.

« La période de Noël est le moment de célébrer et de partager les traditions familiales », a dit le ministre des Services aux collectivités, Glenn Hart. « J'encourage les Yukonnais et les Yukonnoises à prendre connaissance des risques en cette période de réjouissance et à prendre les mesures préventives nécessaires pour garder leur famille en sécurité pendant la période des Fêtes. »

Pour obtenir davantage d'information à propos de la sécurité entourant la fête de Noël, visiter la page d'accueil du site du gouvernement du Yukon : www.gov.yk.ca.

- 30 -

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Doug Caldwell
Communications
Services aux collectivités
867-667-8065
doug.caldwell@gov.yk.ca